



REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 26-605 DU GROUPE VERTSPOP SOL INTITULEE « FAKE NEWS, DEEPPAKES, ARNAQUES EN LIGNE... QUE PROPOSE LA COMMUNE POUR SENSIBILISER LA POPULATION AUX DANGERS DU MONDE NUMERIQUE ? »

(Du 27 mai 2026)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 23 mars 2026, le groupe VertsPopSol a déposé l'interpellation 26-605 intitulée « Fake news, deepfakes, arnaques en ligne... que propose la Commune pour sensibiliser la population aux dangers du monde numérique ? », inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 27 avril 2026 et dont le contenu est le suivant :

Le monde numérique évolue à grande vitesse, si bien qu'il est parfois difficile d'être au fait de toutes les nouvelles méthodes existantes pour tromper, arnaquer ou escroquer en ligne. L'intelligence artificielle est venue s'ajouter à toutes les options qui existaient déjà et faisaient de nombreuses victimes, particulièrement chez les jeunes et les personnes âgées. Si l'on ne se fait pas tromper par une image ou une vidéo générée par l'IA, on se fait berner par des fake news qui circulent sur les réseaux. Dans le pire des cas, on peut se faire escroquer par un brouteur, ou par soi-disant un ami en ligne, qui s'avère être un pédocriminel. Dernièrement, le Conseil fédéral s'est emparé de la question et réfléchit à une éventuelle



interdiction des réseaux sociaux pour les jeunes, comme c'est actuellement le cas en Australie et comme cela sera bientôt appliqué en France pour les moins de 15 ans.

L'interdiction n'est toutefois pas l'option la plus défendue par certains spécialistes, tels que les psychologues et pédopsychiatres. Cela réduirait la question à un problème de « jeunes ». Ces derniers parviennent par ailleurs très bien à contourner les règles dans ce domaine. Il serait plus judicieux d'ouvrir le dialogue sur ces questions, en particulier avec les jeunes, qui seront confrontés tôt ou tard à des contenus en ligne problématiques, et de les sensibiliser à ces aspects.

Les personnes âgées sont également particulièrement sujettes aux arnaques. Elles sont moins à même de connaître les manipulations possibles avec les nouvelles technologies et donc de savoir s'en méfier.

La Commune a un accès privilégié à ces publics cibles, via les écoles ou les cafés-rencontres destinés au troisième âge. C'est pourquoi elle a un rôle à jouer pour les sensibiliser sur ces sujets de société. Dans ce sens, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur ce qui est fait en la matière et ce qui est prévu dans le futur pour faire face à ces nouveaux défis ?

- Un programme d'éducation numérique est-il déployé dans les écoles ?*
- Celui-ci aborde-t-il les divers dangers des réseaux sociaux ?*
- Les problématiques liées à l'intelligence artificielle (deepfakes, fake news, etc.) sont-elles abordées avec les élèves ?*
- Dans le cadre des cafés-rencontres pour les personnes âgées, ces problématiques sont-elles également abordées ?*
- L'association Atic aborde-t-elle cette question fondamentale dans le cadre de ses ateliers ?*
- Existe-t-il un contact vers lequel les personnes isolées pourraient se tourner si elles sont victimes d'arnaques en ligne ?*

Avoir une politique proactive sur ces questions est urgent. Le monde du numérique est désormais omniprésent dans notre quotidien, avec

son lot de désagréments. Permettre à la population d'éviter les arnaques ou de réduire les risques en ligne n'est pas le seul bénéfice d'une bonne sensibilisation : il s'agit aussi d'éduquer les futur-e-s citoyen-ne-s à réfléchir aux informations qui circulent en ligne, afin de déterminer si celles-ci sont authentiques et sérieuses avant de se forger un avis sur un sujet précis. Les enjeux autour de cette question relèvent donc également du bon fonctionnement de notre démocratie.

1. Contexte

Les dangers du numérique est une problématique qui préoccupe tou-te-s les acteurs-rices concerné-e-s. Dans le dernier rapport (2026) sur les statistiques policières du Canton de Neuchâtel¹, 1'095 infractions étaient commises selon un mode opératoire de criminalité numérique en 2025 (1'405 en 2024). Il s'agit majoritairement d'escroquerie (art. 146 du Code pénal). De plus, il est probable que nombre de cas ne sont pas dénoncés et échappent donc aux statistiques.

Si le Conseil communal partage les préoccupations de l'interpellation, il faut souligner que les principaux canaux de communications (Police neuchâteloises et écoles) ne sont pas en mains directes de notre administration. Nous avons néanmoins compilé ci-après les informations à notre disposition.

Concernant la problématique spécifique des fausses informations (fake news), le Conseil communal est préoccupé par cette tendance, en particulier dans notre démocratie. En effet, elles présentent une menace systémique en Suisse, un pays dont le modèle repose intrinsèquement sur la participation des citoyen-ne-s à la vie démocratique. Elles peuvent influencer les opinions dans un sens ou un autre et constituer une base erronée pour la prise de décision souvent complexe. Il s'agit d'une problématique sociétale qui dépasse largement notre Ville, et contre lesquels nos armes sont limitées. C'est donc par des collaborations à tout niveau institutionnel que la Ville pourra lutter contre ce problème.

¹<https://www.ne.ch/sites/default/files/2026-03/Rapport%202025%20de%20la%20statistique%20polici%C3%A8re%20de%20la%20criminalit%C3%A9%20neuch%C3%A2teloise.pdf>

2. Réponses aux questions par acteurs-rices

2.1 Ecoles et jeunesse

L'introduction de l'éducation numérique dans le système scolaire s'inscrit dans le cadre du Plan d'études romand (PER), qui a été actualisé en 2021 avec la création d'un domaine disciplinaire spécifique « Éducation numérique », déployé progressivement dans l'ensemble de la scolarité obligatoire dès 2022.

Ce domaine repose sur trois axes complémentaires — médias, usages et science informatique — et vise notamment à permettre aux élèves de :

- développer un esprit critique face aux contenus numériques,
- protéger leur identité et leurs données ;
- adopter des comportements responsables ;
- préserver leur santé physique et mentale.

La dimension de prévention est ainsi au cœur des objectifs du PER, avec une approche progressive et adaptée à l'âge des élèves. Nous pouvons dès lors répondre par l'affirmative à la première question : un programme structuré d'éducation numérique est déployé dans les écoles, conformément au PER. Il convient toutefois de préciser que le pilotage, les contenus et le financement de l'éducation numérique relèvent de la compétence cantonale.

Dans ce cadre, un crédit-cadre cantonal a permis de doter les cercles scolaires de référent-e-s numériques. Leur mission est notamment :

- d'accompagner et former les enseignant-e-s ;
- de soutenir l'intégration des moyens d'enseignement ;
- d'assurer une veille et une diffusion des bonnes pratiques.

Une partie importante de ce dispositif est consacrée à la prévention des risques liés au numérique, intégrée dans les enseignements tout au long de la scolarité.

Pour répondre à la deuxième question de l'interpellation, le programme aborde effectivement les dangers des réseaux sociaux. Ces thématiques sont explicitement traitées dans les contenus d'enseignement.

Les ressources pédagogiques mises à disposition des enseignant-e-s (parcours i-classes et séquences clés en main) abordent notamment :

- la gestion des identifiants et mots de passe ;
- la protection des données personnelles et de l'identité numérique ;
- le droit à l'image et le respect de la vie privée ;
- les comportements à adopter face à des contenus choquants ;
- les risques de cyberharcèlement et les réactions adéquates ;
- le temps d'écran et les enjeux de santé.

Ces apprentissages sont proposés de manière progressive, dès les premières années, et approfondis au cycle 3 avec des thématiques telles que l'identité numérique et l'e-réputation, l'analyse critique des usages ou encore les comportements à risque en ligne.

Les enseignant-e-s disposent ainsi de parcours pédagogiques structurés et directement exploitables, facilitant l'intégration de ces enjeux dans leur pratique.

Les thématiques liées à l'intelligence artificielle (troisième question) sont intégrées dans les enseignements, principalement à travers le développement de l'esprit critique face aux contenus numériques, la distinction entre information fiable et désinformation et l'analyse des intentions des messages médiatiques.

Par ailleurs, certains contenus abordent explicitement les évolutions technologiques, notamment les notions de big data et d'intelligence artificielle.

Il convient toutefois de relever que ces enjeux — en particulier les deepfakes et phénomènes de désinformation de l'information, y compris dans leurs formes récentes liées à l'intelligence artificielle — constituent des phénomènes relativement récents, en évolution rapide.

Dans ce contexte, les contenus pédagogiques sont régulièrement actualisés, et les référent-e-s numériques jouent un rôle central de veille et d'accompagnement des enseignant-e-s afin d'adapter les pratiques aux évolutions technologiques et sociétales.

De plus, le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général sur la politique jeunesse, dont le processus participatif vient d'être lancé, se préoccupera également du ressenti des jeunes sur ces thématiques, de l'influence de celles-ci sur leur vie et des moyens de lutter contre ces fléaux.

2.2 Personnes âgées

Les cafés-rencontre (quatrième question), proposent de très large sujet de discussions en fonction des préoccupations de participant-e-s, dont font par exemple partie les questions liées aux différentes arnaques téléphoniques ou numériques. En 2025, la Police neuchâteloise est passée dans tous les cafés-rencontres pour parler de cette thématique. Puis, en 2026, la Ville, en collaboration avec la Police neuchâteloise, a organisé un évènement dédié à ce sujet au Temple du Bas, en insistant sur les bonnes conduites à tenir.

L'association Atic (question cinq) répond et forme à tout type de questions concernant le numérique, y compris les arnaques. Atic propose des formations numériques gratuites sous mandat de la Ville chaque semaine hors vacances scolaires.

Le Semestre de motivation (SEMO), en collaboration avec Pro Senectute, organise des cyberthés tous les mercredi après-midi. Les seniors y sont soutenus dans leurs démarches numériques par des jeunes du SEMO. De plus, une fois par mois a lieu un atelier thématique. Sur la période 2025-2026, des sujets comme l'intelligence artificielle, les fake news et la double authentification ont été abordés.

Concernant la sixième et dernière question, le premier contact pour toute personne victime d'arnaque (qu'elle soit en ligne ou non) reste la police neuchâteloise.

2.3 Autres actions soutenues

De plus, la Ville soutient différentes actions par l'intermédiaires de subventions. Citons en particulier *Appel d'air*, programme de sensibilisation à la santé mentale, qui traite de la question d'internet et des jeux vidéo et qui redirige à Addiction Neuchâtel ou encore le site Ciao.ch en cas de besoin. Par ailleurs, *Newcastle gaming*, le tournoi annuel de jeux vidéo organisé par le Conseil des Jeunes en collaboration avec le Centre de Loisirs traite des questions du numérique, des dangers de son utilisation et de l'importance d'en faire un usage intelligent.

Finalement, l'EPER propose régulièrement à ses publics des ateliers d'informatique et de sensibilisation organisés sur des thématiques telles que les fake news, le contrôle parental des écrans, la protection des données (gestion des mots de passe, etc.), les arnaques en ligne ou encore la compréhension des moyens de paiement (klarna, etc.) et les risques d'endettement qui y sont liés.

2.4 Police neuchâteloise

La Police neuchâteloise est le principal acteur de prévention dans notre Canton dans ce domaine. A ce titre, des actions de sensibilisation sont régulièrement mises en place, notamment sous la forme de séances d'information. Ces interventions s'adressent à différents publics, tels que les élèves dans les écoles, les résidents d'institutions, ainsi que les personnes âgées. Elles abordent notamment les risques liés à l'utilisation d'internet, les arnaques en ligne, la protection des données personnelles et les bons réflexes à adopter. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de prévention visant à renforcer les compétences numériques de la population et à réduire les risques de victimisation.

Ces informations sont relayées par différents canaux en ville de Neuchâtel, que ce soit par exemple par le Service de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.) ou le Service de la protection et de la sécurité.

De plus, la Police neuchâteloise reçoit les plaintes déposées par les victimes de comportements répréhensibles en ligne.

2.5 Sensibilisation et formation des employé-e-s

Soulignons également que l'entité Développement technologique de notre administration a pour tâches principales la gestion informatique de l'administration, et n'a pas vocation à faire de la prévention à l'externe.

Dans le cadre de son action, en mars 2023, une campagne de sensibilisation aux risques cyber a été réalisée auprès des employé-e-s de la Ville. Les résultats de la campagne ont démontré la nécessité de reproduire l'exercice, ce qui est prévu pour 2026.

De plus, une formation sur l'intelligence artificielle sera prochainement proposée aux collaborateurs-rices de la Ville.

3. Conclusion

Le Conseil communal souhaite continuer les actions entreprises, en particulier pour les populations les plus exposées aux risques du numérique. Les problématiques citées dans l'interpellation sont en pleine expansion, et le premier levier de lutte contre la cybercriminalité reste la sensibilisation.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à l'interpellation n°26-605.

Neuchâtel, le 27 mai 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve